

Département de l'Aude

## Commune de VAL-DU-FABY

### SEANCE DU 29 Août 2022

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20h30 heures à la salle de la mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, Maire, le 23 août 2022, en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

#### **ETAIENT PRESENTS**

Anthony CHANAUD, Stanislas MANIAK, Emil HEIGL, Audrey RANTRUA, Geneviève COMTE, Simone FAVRY, Colette SCHREYS, Philippe DEGUELLE, Alain ESPERCE, Joëlle BAUMANN, Georges BENNAVAIL, Gérard DIEM, Didier MALET, Kévin THIRION

#### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Alain ELOY a donné pouvoir à Gérard DIEM ; Gilles LABERTY a donné pouvoir à Stanislas MANIAK

#### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Hélène DUCEAU ; Marie FREMONT ; Emanwela EDWINS

#### Ordre du jour :

- 1- Groupement de commandes pour les vérifications de sécurité des bâtiments communaux
  - 2- Demande de subvention pour le parking du tri sélectif de Fa
  - 3- Règlement d'utilisation de l'eau agricole à Rouvenac
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Geneviève COMTE

Ouverture du Conseil Municipal à 20H35. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, sous la présidence de Mr Anthony CHANAUD, Maire.

M le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil municipal du 11 Juillet 2022 qui est adopté à l'unanimité.

M Le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 4- Bornage du géomètre et acte notarié « parking du tri sélectif »
- 5- Réhabilitation du chemin de Laniès
- 6- Travaux de réfection sur le ruisseau de Blazines à Fa

La demande de modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

#### **1- Groupement de commandes pour les vérifications de sécurité des bâtiments communaux**

Concernant la vérification de sécurité des bâtiments communaux pour les extincteurs et les vérifications électriques, la commune s'adresse à la Sté Socotec.

M. le Maire est intervenu à plusieurs reprises à la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises pour mettre en place des groupements de commandes entre les communes, mutualiser ces contrôles ce qui permet une économie substantielle pour les communes. Ce groupement est aujourd'hui possible.

M. le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commandes qui nous permettra annuellement de faire des économies importantes. Les contrôles porteront sur les extincteurs et les installations électriques des bâtiments communaux. Il s'agit d'un accord de principe, le coût de cette adhésion n'étant pas connu puisqu'il sera fonction du nombre de communes souhaitant adhérer. Approuvé à l'unanimité.

## **2- Demande de subvention pour le parking du tri sélectif de Fa**

M Maniak précise que la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises vient de soumettre récemment un devis d'un montant de 70.172,74 € pour la réalisation du parking du tri sélectif à Fa qui permettra de désengorger le village ( 25 places de parking) . Cette proposition financière est inférieure à celle émanant de OCTP qui s'élève à 81.422€. M le Maire propose de retenir la proposition à 70.172.74€. Il convient donc de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, la Région et le Département pour la réalisation de ces travaux sur ces nouvelles données. M.le Maire demande de l'autoriser à entreprendre ces démarches. Approuvé à l'unanimité.

## **3- Règlement d'utilisation de l'eau agricole à Rouvenac**

En cette période de sécheresse avérée, le constat est fait que cette eau agricole, non potable, est utilisée sans contrôle par plusieurs usagers dont plusieurs n'habitent pas la commune.

Rappelons que cette eau est prioritairement destinée aux agriculteurs de la commune et qu'il convient de poser désormais un cadre d'utilisation à ces prélèvements.

Après en avoir débattu, il est proposé de :

- Débrancher le tuyau de l'extérieur et le rebrancher à l'intérieur du local fermé à clé
- Installer un compteur de débit d'eau
- Mettre en place un carnet sur lequel chaque utilisateur notera les quantités prises suivant les chiffres du compteur.
- Remettre une clé à chaque agriculteur.

Par ailleurs, les particuliers en manque d'eau, non connectés au réseau communal, pourront obtenir une clé à la mairie de Rouvenac à rendre après utilisation. Chaque possesseur de clé aura à signer une convention avec la mairie. La quantité maximale hebdomadaire pouvant être prélevée sera de 2000 L pour les agriculteurs et 1000 L pour les particuliers. Cette eau impliquant un coût pour la commune (entretien de l'ensemble du système- gestion du compteur etc...), M. le Maire propose au Conseil Municipal de facturer la quantité prélevée par chaque consommateur pour un montant de 0,80 € le m<sup>3</sup>. Ce montant sera rajouté sur la facture annuelle de chaque utilisateur. Approuvé à l'unanimité.

## **4 – Bornage du géomètre et acte notarié « parking du tri sélectif ».**

M le maire explique que Mme EDWINS Emanwela est prête à céder à la commune une partie de sa parcelle A 2096 au cœur du village pour faire ce parking en face du tri sélectif. La parcelle A 2096 a une surface cadastrale de 4525 m<sup>2</sup>. La partie cédée représente 180 m<sup>2</sup> et jouxte le chemin du Faby, propriété de la commune. Il est nécessaire de solliciter un géomètre pour borner la parcelle 2096 donnée pour l'euro symbolique par Mme Edwins Emanwela. Par ailleurs, un acte notarié doit être établi afin que la commune devienne propriétaire de ladite parcelle. Les frais liés à ces démarches seront pris en charge par la commune. M le Maire demande de l'autoriser à entreprendre ces démarches. Approuvé à l'unanimité.

## **5- Réhabilitation du chemin de Laniès**

Le premier devis de la CCPA pour réhabiliter ce chemin s'élevait à 17.919,42€ HT. Aujourd'hui, la partie à goudronner permettra l'accès aux habitations existantes. Mais le linéaire du réseau d'eau et d'assainissement actuel ne permet pas la connexion des habitations à venir prévues dans le cadre du PLUI. Afin de ne pas avoir à ouvrir deux fois le chemin, il est proposé par anticipation de prolonger les canalisations et de goudronner l'ensemble du chemin une fois ces canalisations posées. Ce travail sera effectué par la Communauté des Communes des Pyrénées Audioises. Le coût total avec ce prolongement est de 25.133,55- €. Approuvé à l'unanimité.

## **6- Travaux de réfection sur le ruisseau de Blazines**

Dans le précédent compte-rendu du conseil, il avait été prévu que les coûts de ces travaux soient pris en charge pour moitié par la mairie (4894,34€) et l'autre moitié par les riverains (4894,34€) en fonction du linéaire dont ils sont propriétaires. Renseignements pris auprès de notre service juridique, en cas de débordements du ruisseau pouvant provoquer des dégâts au-delà de ce qui appartient aux riverains, la responsabilité communale serait engagée. Compte-tenu de la complexité de ce dossier où tous les riverains ne se sont pas engagés, il est proposé de prendre en charge la totalité des travaux de curage et de busage de ce ruisseau. Ces travaux peuvent être réalisés par OCTP pour un coût total fixé à 9788,68€ HT. Approuvé à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

-Mr Maniak informe que trois points restent à l'ordre du jour concernant la traversée des villages et qui seront subventionnés par le Conseil Départemental. Il s'agit du garde-corps face à la mairie de Fa qu'il y a lieu de sécuriser, l'abattage d'un arbre dangereux situé à Rouvenac à proximité de l'embranchement entre l'avenue de Couiza et le début de la rue de la Mairie et enfin la consolidation de l'ouvrage du pont situé au même endroit, à l'entrée de Rouvenac.

-La commission paritaire de recrutement, en la personne de M. le Maire et Mme Colette Schreys, s'est réunie le 29 août pour l'embauche d'un agent municipal. Le choix s'est porté sur M. Cédric Castano pour un 35h pour remplacer Alain ALBRUS qui part à la retraite. Afin de gagner en efficacité il est proposé de gérer les employés communaux à l'échelle de la commune nouvelle. Cependant nous souhaitons fixer un cadre de répartition des heures par semaine afin que ce soit juste entre les différents villages et hameaux. Les heures de travail hebdomadaires des agents municipaux sont envisagées de la façon suivante : Rouvenac : Serge Torres : 20h et Cédric Castano : 20 h – Total : 40 h/semaine. Sur Fa : Christophe Audouy : 35 h et Cédric Castano : 15 h – Total : 50 h/semaine. Cette répartition est juste en raison de l'éloignement de Ramounichoux et Sauzils et de la taille des villages. Par ailleurs l'informatisation et le système de télégestion de Rouvenac en cours feront gagner toutes les semaines un temps précieux aux employés communaux. Cette répartition doit rester souple et évolutive si besoin.

- M. Pierre Ferrié, co-président avec Jean-Paul Bonnet, du comité des fêtes de Rouvenac a émis plusieurs suggestions ou demandes à la commune. Après discussion, sont retenus : le branchement au niveau du foyer de Rouvenac d'un tuyau sur le réseau d'eau agricole afin de nettoyer plus facilement les tables et la place lors de la fête, un lieu de rangement spécifique au matériel du comité des fêtes en créant un local au fond du foyer par la mise en place d'une cloison sur rail amovible, une douche accessible pour les musiciens par la mise à disposition de la salle de bains de la mairie de Rouvenac. M. le Maire rappelle que lors de l'utilisation du foyer de Rouvenac par un groupe, il y a lieu de réclamer une caution qui ne sera pas restituée si les locaux sont rendus sales ou le matériel détérioré.

- Ponts des deux villages : l'entreprise Couderc devait entreprendre des travaux de remise à neuf sur les rambardes des deux ponts de Fa et Rouvenac. Après une longue attente, le jour où les travaux devaient commencer, cette entreprise a renoncé de faire les travaux. Nous avons du repartir à la recherche d'entreprises pouvant réaliser ces travaux. Après plusieurs recherches, M. Maniak propose que l'entreprise Labadie procède au décapage des garde-corps. Un devis est en cours. A charge pour la

commune de repeindre les rambardes soit avec les agents municipaux, soit à l'occasion d'une journée citoyenne avec les habitants.

- A la demande de Mr Louis Malet, il est proposé la construction d'un mur en limite de propriété du préau des Sauzils afin de dissocier propriété communale et propriété privée. Ces travaux seront à la charge de M Malet.

- Afin de prendre le bus du collège, certains collégiens viennent à Rouvenac en vélo. Ils demandent qu'un endroit soit prévu pour ranger leurs vélos. Il est proposé de les mettre dans la cour de la mairie où sera installé un range-vélos.

- Le projet de la traversée des villages ayant été reporté ultérieurement en raison de coûts trop importants, il est malgré tout envisagé une sécurisation. M. Maniak, après avoir vu plusieurs réalisations sur d'autres villages et avoir échangé avec des agents du conseil départemental, propose de placer des gendarmes couchés et des rétrécissements de chaussée ou écluses. Il y a lieu de faire chiffrer les différentes solutions envisagées pour prendre une décision moins coûteuse que la précédente.

- Niveau d'eau sur nos villages : le village de Rouvenac est connecté à St Jean de Paracol depuis le 4 août. Sur Fa, le niveau est en baisse mais la production reste encore supérieure à la consommation.

- Mr Maniak évoque la possibilité de faire installer des urinoirs sans eau sur la commune suite à des informations communiquées par Mr Schmitt ; il semble que sur l'école, cette installation ne soit pas nécessaire, les urinoirs n'étant pas utilisés. Il faut y réfléchir pour les toilettes publiques, Mr Schmitt pouvant faire le don de 2 urinoirs sans eau et l'installation devant être réalisée par nos soins. Nous allons commencer par en installer au foyer de Rouvenac où nous avons la place nécessaire.

- Audrey Rantrua a constaté qu'à l'occasion de la fête de Fa, un très grand nombre de mégots avaient été jetés autour de la batteuse et en particulier à l'aire de jeux. Il faudrait qu'une solution soit trouvée à l'avenir pour éviter cette pollution.

- Audrey Rantrua signale également que la température de la classe des petits à l'école est très élevée à l'arrivée des beaux jours. M. le Maire envisage soit la création d'un préau soit l'installation d'une climatisation réversible. Des devis vont être demandés. Elle rappelle également qu'il serait important de budgétiser la réfection du sol de la classe des petits qui est abimé.

- Georges Bennavil signale que le crépi du sous-bassement d'un poteau de la Batteuse est détérioré. Il y a lieu d'entreprendre une réfection. Georges Bennavil demande également où en est l'entretien du verger communal. M. le Maire précise qu'il a été partiellement nettoyé au printemps lors d'une journée citoyenne mais qu'il serait nécessaire de faire gyrobroyer le haut du verger par une entreprise comme l'entreprise Azam.

- M le Maire précise qu'il va recontacter M Dassé pour la réfection du chemin qui traverse le plateau du Bouichet à Rouvenac.

La séance est levée à 0h00

Vu pour être affichée le 5 septembre 2022 conformément aux prescriptions de l'art. L.2121-25 Du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

Anthony CHANAUD